



COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VARAMBON
Séance du 17 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de juin, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal, à la Mairie de Varambon, sous la présidence de Madame Dominique GABASIO, en qualité de Maire.

Etaient présents : Dominique GABASIO, Jean-Claude DURUAL, Mireille BESSON, Audrey ARCHENY, Henri de BOISSIEU, Michel FLOQUET, Christine SORNAY, Ignace DI FILIPPO

Absents excusés : Dorian DEBOURG, Anne CHOLVY (procuration à Christine SORNAY), Vincent ZWITSERS (procuration à Michel FLOQUET)

Absente : Elodie MELLET

Secrétaire de séance : Christine SORNAY

Date de convocation : 6 juin 2025

FINANCES :

➤ **Taxes locales :**

Madame le Maire explique au Conseil que lors de la délibération des taxes locales votées lors du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2025, une erreur a été faite sur l'augmentation de la taxe d'habitation qui a été augmentée d'un point, comme les autres taxes. Or, cela n'est pas possible : le taux de la taxe d'habitation ne peut être augmenté qu'à hauteur de 12,43 % et non à 13,02 % comme voté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, **MODIFIE** le taux de la taxe d'habitation 2025 comme suit : **Taxe d'Habitation 12,43 %**.

CCRAPC :

➤ **Validation du projet de gouvernance de la CCRAPC selon un accord local en vigueur à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026**

Mme le Maire expose au Conseil qu'en application de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, une nouvelle composition des EPCI doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026. Le nombre de sièges de conseillers communautaires et la répartition entre les membres peuvent être fixés selon :

- l'application d'un accord local sous réserve de respecter strictement les conditions prévues à l'article L. 5211-6-1-I-2° du CGCT,
 - à défaut d'accord local, les règles de droit commun prévues à l'article L. 5211- 6-1 du CGCT (II à VI).
- Chaque commune doit délibérer sur un accord local qui ne changerait pas par rapport à ce qu'il existe actuellement et ce avant le 31/08/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, approuve le nombre et la répartition suivante :

Communes	Population municipale	Nombre de sièges par application d'un accord local
Pont d'Ain	2862	6
Jujurieux	2209	5
Priay	1803	4
Saint-Jean-Le-Vieux	1799	4
Neuville sur Ain	1798	4
Poncin	1766	4
Cerdon	755	2

Varambon	664	2
Boyeux Saint Jérôme	362	1
Labalme	207	1
Saint-Alban	195	1
Challes la Montagne	185	1
Serrières sur Ain	135	1
Mérignat	133	1
Total	14873	37

- **Travaux de voirie** : La CCRAPC a validé notre demande de travaux sur la rue des chasseurs (entre la rue de l'Eglise et la rue Centrale) pour l'année 2025. Ceux-ci devraient être réalisés courant septembre. Une réunion de chantier sera programmée début juillet pour finaliser la réalisation notamment du caniveau qui sera réalisé en briques rouges. Une demande de travaux a été faite auprès de la CCRAPC pour la rue de la Pompe pour l'année 2026 mais un relevé topographique doit être réalisé en amont, à la charge de la commune, et transmis à la CCRAPC pour le calcul du coût de ce projet.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Recensement de la population** :
Un recensement de la population est programmé en 2026 sur la période du 15 janvier au 14 février 2026. Mme MAURER, secrétaire de mairie est désignée comme coordonnatrice communale du recensement. Il convient également de recruter 2 agents recenseurs parmi la population pour effectuer les actions de recensement : distribution et collecte des questionnaires à compléter par les habitants, vérification, classement, numérotation et comptabilisation des questionnaires recueillis.
- **Déchetterie intercommunale** : Mr DURUAL a assisté à une réunion à la CCRAPC concernant la future déchetterie intercommunale. Le dossier suit son cours avec l'achat du terrain, la révision des PLU pour St Jean le Vieux et/ou Pont d'Ain, les plans à finaliser pour une déchetterie à plat avec bennes compactantes.
- **Manifestation Courir pour Elles** : Mmes SORNAY et BESSON ont assisté à une réunion de préparation, à la Mairie de Pont d'Ain, pour l'organisation de cette manifestation qui aura lieu le dimanche 5 octobre sur le site de la Catherinette, à Pont d'Ain. La Commune de Varambon est associée à cette manifestation et apportera son concours à l'organisation.
- **Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) « Côtère de l'Ain »** : Mr FLOQUET a assisté à une réunion avec les autres communes concernées. Présentation des travaux réalisés avec chaque commune et présentation des nouvelles cartes des enjeux et des aléas. Pour la suite, la consultation reste ouverte en mairie avec le registre de concertation jusqu'à septembre.